

Fiche d'examen au cas par cas pour les documents d'urbanisme

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Date de complétude	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Quelle est la procédure ? (élaboration de PLU, PLUi ou carte communale, révision de PLU, PLUi ou carte communale, déclaration de projet impactant un PLU)	Modification du PLU
---	---------------------

2. Identification de la personne publique responsable

Personne publique responsable	Mairie de Longueau
Personne à contacter	M. Bastien
Courriel	c.bastien@ville-longueau.fr

3. Caractéristiques de la procédure

Caractéristiques générales du territoire	
Commune(s) concernée(s)	Longueau
Nombre d'habitants concernés	5 581 habitants en 2014 (recensement INSEE)
Superficie du territoire concerné	12,83 km ²

Pour quelle raison la procédure est-elle engagée? (accueil d'un projet spécifique, document en vigueur ne répondant plus aux besoins actuels...)

Annexe : s'il y a eu une délibération du conseil municipal en ce sens, joindre la délibération engageant la procédure

La modification du Plan Local d'Urbanisme vise à révoquer la limite constructible de 1000 m² par les surfaces commerciales en zone urbaine. Cette modification est réalisée afin de permettre l'extension d'une cellule commerciale.

Quelles sont ses grandes orientations ? (démographie, protection de l'environnement, économie, tourisme, équipements publics...)

Annexe : pour une élaboration ou une révision « générale » de PLU communal ou intercommunal, joindre le projet de PADD qui a été débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

La commune a défini dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de son PLU, 4 axes principaux, avec lesquels la procédure de révision allégée est compatible :

- Axe 1 : poursuivre le renouvellement urbain, en lien avec la trame verte
- Axe 2 : valoriser les conditions de déplacement, d'accès à l'emploi et les liaisons entre les quartiers et les espaces naturels

Le projet de révision allégée ne remet pas en cause l'attractivité du territoire, ni le développement économique de Longueau. Cette extension permettrait d'augmenter l'attractivité de la zone tout en améliorant l'offre d'emplois dans le secteur (axe 2 du PADD).

Si un document d'urbanisme est en vigueur sur le territoire concerné, quelles sont les grandes évolutions réglementaires envisagées ?

Annexes : joindre le règlement graphique (plan de zonage) du document en vigueur et, le cas échéant, une première version du projet de zonage en cours d'élaboration ;

Actuellement, la commune est dotée d'un PLU approuvé en juin 2016.

Évolutions du document :

- Modification de l'article 2 de la zone U relatif à l'occupation des sols pour permettre la construction de cellules commerciales supérieures à 1000 m².
- Supprimer les ER pour l'extension de la STÉP en zone UG

Le projet sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) (exemples : avis de la commission départementale de consommation des espaces agricoles, autorisation du SCoT au titre de l'article L. 122-2 du code de l'urbanisme...) ou fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? (ex : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement...) ?

Si oui, préciser

Non

Le projet est-il concerné par :

Un SCoT ? Un schéma de secteur ?
Si oui lesquels ?
Ce(s) document(s) a-t-il (ont-ils) été élaboré(s) selon les dispositions de la loi Grenelle 2 ? (*effet de serre, qualité de l'air, de l'eau et des sols, restauration et protection de la biodiversité...*)

SCoT du Grand Amiénois

Un SDAGE et/ou SAGE ? Si oui le(s)quel(s) ?

SDAGE Artois-Picardie.
SAGE Somme Aval et cours d'eau côtiers.

Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme : le document en vigueur sur le territoire a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui, le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

Gestion économe de l'espace et maîtrise de l'étalement urbain

Quels sont les objectifs du projet en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?

Le site est actuellement au cœur de l'espace bâti majoritairement destiné à l'habitation adossé à la rue Henri Barbusse, principal grand axe de la ville. Le magasin à pour projet de s'agrandir jusqu'à une surface totale de 2451 m². La valorisation de la parcelle garantit un aménagement cohérent sur le secteur, et permet une bonne insertion paysagère.

- les projets de développement de Longueau ne se feront qu'en renouvellement de friche ou en densification du tissu urbain existant.
- L'ensemble de la trame verte et bleu communales font

Quelle est l'évolution par rapport aux tendances passées ?	La présente modification n'apporte pas de modifications sur la consommation d'espace (projet en renouvellement urbain)		
Le projet a-t-il pour conséquence d'ouvrir à l'urbanisation certaines parties du territoire : oui / non ? Si oui : ^{non}			
Quelles possibilités d'optimisation du potentiel constructible à l'intérieur du tissu urbain existant (<i>densification, dents creuses, opérations de démolition/reconstruction, friches, bâtiments non investis, logements ou locaux vacants...</i>) ont été préalablement examinées ?	non		
Quelle est approximativement la superficie consommée ?			
Expliquez dans les grandes lignes, en fonction des zones concernées, les impacts de cette ouverture à l'urbanisation (<i>sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers, en termes de déplacements...</i>).			
Milieux naturels et biodiversité			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? Quels sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones (ou à proximité immédiate de ces zones) par la procédure d'urbanisme en cours ? Quels impacts potentiels peuvent-ils avoir sur ces zones ?
Zone Natura 2000 (dans un rayon de 15 km) ?	x		La zone du "Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie" se situe à 1.5km au nord du projet. Le site des "Tourbières et marais de l'Avre" se situe a environ 1.2km au sud est du projet. Les voies ferrées et les infrastructures existantes créent une rupture entre les zones U et les espaces naturels.
Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) ?		x	Le site se situe a 1.4km au nord d'une zone classé ZICO. Cette zone est en dehors du tissus urbain
Réserve naturelle (régionale ou nationale) ou parc naturel régional ?		x	

Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) ?		x	ZNIEFF DE TYPE 1: Marais de boves, de fouencamps, de thézy-glimont et du paraclet. Cette ZNIEFF se situe a proximité directe de la commune mais n'appartient pas au tissu urbain La ZNIEFF est séparée par les axes ferroviaires de la totalité de la zone urbaine
Arrêté préfectoral de protection de biotope ?		x	Le site se situe a 5km d'une zone affectée par un arrêté prefectorale de protection du biotope
Continuité écologique connue ? Continuité repérée par la commune ou l'intercommunalité, par un document de rang supérieur (SCoT, DTA...) ?		x	
Zone à dominante humide identifiée par le SDAGE ?		x	
Zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? Repérée par un document de rang supérieur (SCoT, SAGE) ou par un autre document (contrat de rivière, inventaire du Conseil général...) ? Ou identifiée au titre de la convention de RAMSAR ?		x	
Paysages, patrimoine naturel et bâti			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par le projet de document d'urbanisme en cours ? Quels impacts potentiels peuvent-ils avoir sur ces zones ?
Éléments majeurs du patrimoine bâti (monuments historiques et leurs périmètres de protection, élément inscrit au patrimoine de l'UNESCO, sites archéologique) ?		x	Longueau dispose de plusieurs Monuments historiques sur son territoire (cité du château et la Rotonde) Toutefois, aucun de ces sites n'est situé sur le secteur d'étude ou à proximité immédiate.
Site classé ou projet de site classé ?		x	
Site inscrit ou projet de site inscrit ?		x	

Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou Aire de mise en valeur du patrimoine (AVAP) ?		x	La commune de Longueau se trouve dans une partie fortement urbanisée du département de la Somme, en périphérie immédiate de la métropole amiénoise. Toutefois, la présence de la Somme et de l'Avre sur le territoire communal crée une barrière verte entre les deux villes.
Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ?		x	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur (ScoT, DTA...) ?		x	
Ressource en eau			
Captages : Le projet est-il concerné par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, précisez lesquels ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par le document d'urbanisme en cours ? Quels impacts potentiels peuvent-ils avoir sur ces zones ?
Périmètre de protection (<i>immédiat, rapproché, éloigné</i>) d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		x	La Commune de Longueau est desservie en eau potable par les captages de Montjoie et d'Hallue.
Captage(s) prioritaire(s) Grenelle 2 ?		x	
Captage(s) repéré(s) par un SDAGE ?		x	
Usages	Oui	Non	Précisez si besoin
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs pour l'alimentation en eau potable et pour les autres usages? <i>Précisez comment la (les) commune(s) est (sont) approvisionnée(s) en eau.</i>	x		Aucune incidence. Le rendement de distribution, c'est-à-dire le ratio entre les volumes effectivement consommés et les volumes introduits sur le réseau, était de 70,8 % en 2011.
Y a-t-il un risque de conflit entre ces différents usages ?		x	
Le projet est-il concerné par une zone de répartition des eaux (ZRE) ?		x	

Quel(s) est (sont) le(s) type(s) d'assainissement utilisé(s) ? Un schéma d'assainissement est-il en vigueur ? En cas d'assainissement collectif, le système d'assainissement a-t-il une capacité suffisante pour les besoins présents et futurs du territoire et des autres territoires qui y sont raccordés ? Quel est l'impact sur les rejets dans les milieux ?			<p>L'assainissement est géré par Amiens Métropole, qui compte plus de 500 km de conduite en réseau séparatif. 180 stations de relèvement sont implantées sur le réseau pour permettre aux eaux d'être acheminées vers les stations de traitement.</p> <p>Longueau est dotée d'un assainissement collectif, hormis au Nord-Est au niveau des jardins communautaires, et au Sud-Est, au niveau de l'air d'accueil des gens du voyage.</p> <p>La capacité du réseau est suffisante et la modification d'aura pas d'impact.</p>
Sols, sous-sols, déchets			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués (base de données BASOL) ?	x		On observe la présence d'un site BASOL
Anciens sites industriels et activités de services (base de données BASIAS) ?	x		On observe la présence de 9 sites BASIAS
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		x	
Projet d'établissement de traitement des déchets sur le territoire ?		x	
Risques et nuisances			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Risques ou aléas naturels (<i>inondations, mouvement de terrain, coulées de boues...</i>), industriels, technologiques, miniers connus ?		x	<ul style="list-style-type: none"> -Risques d'inondation -ppri de la Somme -3 arrêtes de catastrophes naturelles pour des inondations et coulées de boue en 1999 et 2001 -transport de matières dangereuses -1 ICPE (dépot EMT-SNCF-Longueau)

Plans de prévention des risques (<i>naturels, technologiques, miniers</i>) approuvés ou en cours d'élaboration ?	x		Plan de Prévention des Risques inondation prescrit le 02 août 2016
Nuisances connues (<i>sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>) ou projets susceptibles d'entraîner de telles nuisances ?	x		voies ferrées, A21, N25, RD1029, RD934G, RD416, RD953 classée voix bruyante
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		x	Plan de prévention du bruit d'Amiens Métropole

Air, énergie, climat

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ?
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		x	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et/ou le plan climat énergie territorial (PCET) ?		x	
Parc éolien ou parc photovoltaïque existant ou en projet ?		x	

Éléments complémentaires que la personne publique responsable souhaite communiquer (facultatif)

Annexes		
Élaboration ou révision (article L. 123-13, I, CU) de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale	<input type="checkbox"/>
Cas d'une procédure d'évolution de PLU	Étude préliminaire des incidences sur Natura 2000 (méthode proposée sur le site http://www.natura2000-picardie.fr/EI_MO.pdf)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
	Le cas échéant, une première version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input checked="" type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input checked="" type="checkbox"/>